

Lampe à éclair lumineux avec réflecteur repliable.

M. PETER SARABÈR résidant en Allemagne.

Demandé le 14 mars 1951, à 14^h 30^m, à Strasbourg.

Délivré le 8 avril 1953. — Publié le 16 juillet 1953.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 2 mai 1950. — Déclaration du déposant.)

L'invention concerne une lampe donnant des éclair lumineux et comportant un réflecteur repliable, notamment pour la prise de clichés photographiques.

De telles lampes à réflecteur effaçable sont connues dans lesquelles le réflecteur est composé d'une pluralité de parties élémentaires. Mais dans ces lampes, le réflecteur ne peut rester dans sa position repliée, lié à l'ensemble de la lampe. De ce fait, la mise en position de service du réflecteur nécessite un temps relativement long. D'autre part le transport des deux organes indépendants, lampe et réflecteur, est peu commode.

Par rapport à ces lampes connues, le dispositif de l'invention prévoit un réflecteur consistant en une feuille souple faisant ressort, par exemple en tôle d'acier ou de bronze, qui soit suffisamment mince pour qu'elle puisse facilement être enroulée sur elle-même et qu'elle reprenne à nouveau, d'elle-même, sa forme d'origine après qu'elle est déroulée. Le nouveau réflecteur enroulable sur lui-même peut être conçu en une seule pièce et rester, même dans sa position enroulée, fixé à demeure sur la lampe.

L'enroulement du réflecteur est notamment effectué en tirant ou poussant ledit réflecteur vers le bas à l'intérieur de l'enveloppe de la lampe, de telle sorte que, dans sa position repliée, il soit inclus à l'intérieur de ladite enveloppe.

Dans ce but, l'enveloppe de lampe comporte sur un de ses côtés une face inclinée qui sert au guidage de la feuille pour son enroulement.

Suivant une forme de réalisation de l'invention, on tire le réflecteur vers le bas dans l'enveloppe de lampe, au moyen d'un bouton de manœuvre, ou analogue, lequel est lié au réflecteur et qui peut glisser dans une rainure de guidage prévue sur l'enveloppe de lampe.

Les avantages de la lampe à éclair lumineux ainsi conçue consistent essentiellement dans la construction très simple, et de ce fait peu coûteuse, dans la rapidité de mise en service du réflecteur et dans les

dimensions réduites dudit réflecteur dans sa position repliée.

Un autre mode de réalisation avantageux de l'invention consiste encore en ce que le réflecteur peut, par action sur le bouton manœuvre et son coulissement dans la rainure de guidage, non seulement être soit enroulé, soit déroulé, mais encore qu'on peut réaliser pour ledit réflecteur, des positions à courbures différentes, c'est-à-dire avec des rayons de courbure variables à volonté.

L'invention s'applique aussi bien aux lampes à décharge dans le vide, qu'aux lampes à survoltage et aux lampes à poudre éclairante.

Un mode de réalisation de l'invention est représenté sur les figures jointes et décrit ci-après avec d'autres caractéristiques et avantages. L'exemple choisi concerne une lampe à décharge dans le vide :

La fig. 1 est une vue par l'avant de la lampe dans sa position d'emploi;

La fig. 2 est une vue latérale, partie en coupe;

La fig. 3 représente une vue par la face arrière de la lampe dans sa position repliée.

La lampe à éclair lumineux comprend un boîtier 1, avec un support de lampe 2 maintenant le tube à vide 3, un socle 4, une enveloppe 6 et un réflecteur 8. Un ou plusieurs éléments de pile 5 peuvent être, comme d'habitude, introduits dans le boîtier 1. L'enveloppe de lampe 6 est disposée autour du boîtier, de telle sorte que, entre l'enveloppe 6 et le boîtier 1, un intervalle annulaire 7 reste libre et vide.

Le réflecteur, lequel peut être de forme variée se compose d'une mince feuille 8 d'un matériau élastique, par exemple de tôle d'acier ou de bronze. Le réflecteur 8 est pourvu d'un bouton de manœuvre 9 lequel peut glisser dans une fente de guidage 10 de l'enveloppe de lampe, de telle sorte que, par le coulissement dudit bouton, le réflecteur 8 soit tiré à l'intérieur de l'intervalle libre 7.

Grâce à la forme appropriée donnée à la paroi



incliné oblique 12 de l'enveloppe, le réflecteur, dans son coulissement vers le bas au moyen du bouton 9, s'enroule de lui-même automatiquement.

La partie supérieure 13 de l'enveloppe 6 et la partie inférieure 11 du réflecteur 9 sont découpées de façon telle que, dans sa position la plus haute, le réflecteur n'ait qu'une courbure faible. La courbure du réflecteur 8 peut être cependant modifiée à volonté, en descendant plus ou moins le bouton de manœuvre 9 dans la rainure 10. Grâce à cette disposition, les rayons de courbure du réflecteur 8 peuvent être modifiés et réglés en correspondance avec les conditions éventuelles de prise de cliché. L'ouverture rectangulaire 14 prévue dans le socle 4 de la lampe sert à la fixation de la lampe sur un pied.

RÉSUMÉ

L'invention vise une lampe à éclair lumineux, avec réflecteur repliable, notamment pour prise de clichés photographiques, caractérisée par les points suivants pris séparément ou en combinaison :

1° Le réflecteur est constitué par une feuille élastique faisant ressort, par exemple en tôle d'acier ou de bronze, laquelle feuille est suffisamment mince pour qu'elle puisse facilement s'enrouler sur elle-même et reprendre à nouveau d'elle-même, par déroulement, sa forme d'origine;

2° Le réflecteur est contraint à se replier et s'enrouler sur lui-même, par une traction ou une poussée effectuée sur ledit réflecteur et, dans sa position enroulée, il est inclus dans l'enveloppe de la lampe;

3° L'enveloppe de la lampe comporte sur un côté, une paroi inclinée oblique qui sert au guidage du réflecteur pour son enroulement;

4° La descente du réflecteur dans l'enveloppe de lampe est commandée par un bouton de manœuvre ou analogue relié au réflecteur et qui peut glisser dans une rainure ou fente de l'enveloppe;

5° Le coulissement du bouton de manœuvre dans la rainure commande non seulement l'enroulement sur lui-même du réflecteur et son déroulement, mais permet également de régler et fixer différentes formes de courbure du réflecteur correspondant à des rayons de courbure différents de la feuille le constituant;

6° Entre le boîtier de lampe dans lequel sont insérés un ou plusieurs éléments de pile, et l'enveloppe est prévu un intervalle libre annulaire, dans lequel vient se placer le réflecteur dans sa position repliée par enroulement sur lui-même.

PETER SARABÈR.

Per procuration :
Eugène Nuss.

